

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 30 mars 2020  
Salle du Chardon Bleu**

**(Réunion tenue à huis clos compte-tenu des mesures de confinement)**

Sur convocation du 25 mars 2020

La séance débute à 17h00

**Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, Mme GIRARDEY Stéphanie (soit plus d'un tiers du conseil municipal, quorum atteint en fonction des nouvelles dispositions règlementaires)**

**Sont absents et excusés : Mme BELOTTI Florence, Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MASSON Julien, Mme DUC Marie-Laurence, Mme VEUJOZ Patricia**

**Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Renouvellement activité accessoire – Renfort administratif,
- Tarification location estivale de la buvette/snack du plan d'eau,
- Tarification participation financière estivale pour l'activité pêche,
- Tarification annuelle redevance d'occupation du domaine public d'une roulotte dans le cadre d'une activité commerciale,
- Tarification annuelle redevance d'occupation du domaine public d'une yourte dans le cadre d'une activité commerciale.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06 février 2020**

Le procès-verbal de la séance du 06 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Tarification ancien local Office de Tourisme – Bâtiment les Mélèzes**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande de location de l'ancien local Office de Tourisme, émise par Monsieur FRECAUT Nicolas, gérant de l'agence H&N Immobilier, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Il propose de fixer le tarif de la location mensuelle de ce local à 200€ (hors charges) et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à la location de ce local communal.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 3 : Création de poste – Renfort administratif**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe sur une base de 12h00 hebdomadaires, indice IB 430/ IM 380, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 4 : Taux d'imposition 2020**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle que la commune doit fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Il propose les taux ci-dessous :

- **Taxe d'habitation :** 17,00 %
- **Taxe foncière sur le bâti :** 26,00 %
- **Taxe foncière sur le non-bâti :** 33,00 %

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 5 : Tarification redevances eau et assainissement – Rôle 2020/2021**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2019/03/10 du 20 mars 2019 fixant le tarif des redevances eau et assainissement ainsi que les primes fixes et les taxes de branchements.

Il rappelle que seul le SACO est compétent en matière de tarification de l'assainissement et propose par conséquent le vote des tarifs redevance eau potable, applicables à compter du rôle 2020/2021 :

#### **REDEVANCE EAU POTABLE :**

- Prix du m<sup>3</sup> : 1,20 € / m<sup>3</sup>
- Prime fixe : 36,00 € / compteur
- Prime fixe pour immeubles collectifs : 36,00 € / logement

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 6 : Assistance maîtrise d’ouvrage construction école – Phase 3**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2019/07/06 relative au projet de reconstruction de l’école.

Il propose de l’autoriser à solliciter une assistance à maîtrise d’ouvrage pour la phase 3 du projet école, jusqu’à attribution du marché maîtrise d’œuvre.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

**Points ajoutés à l’ordre du jour :**

**Point 7 : Renouvellement activité accessoire – Renfort administratif**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle la délibération n°2019/05/08 du conseil municipal du 27 mai 2019, autorisant le recrutement d’un agent de la fonction publique territoriale afin d’exercer une activité accessoire de 4 heures hebdomadaires pour renfort administratif sur la commune de La Morte.

Il propose de l’autoriser à renouveler cette activité accessoire pour 8 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 jusqu’au 30 juin 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

**Point 8 : Tarification location estivale de la buvette/snack du plan d’eau**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l’assemblée qu’il convient de fixer le tarif applicable pour la saison estivale 2020 de la buvette/snack du plan d’eau.

Il propose de fixer la location trimestrielle de la buvette/snack du plan d’eau à 500 € toutes charges comprises.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

**Point 9 : Tarification participation financière estivale pour l’activité pêche**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l’assemblée qu’il convient de fixer le tarif applicable pour la saison estivale 2020 pour le bail de l’activité pêche.

Il propose de fixer participation financière pour l’activité pêche à 200 € pour trois mois électricité comprise.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

**Point 10 : Tarification annuelle redevance d'occupation du domaine public d'une roulotte dans le cadre d'une activité commerciale**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif applicable pour l'implantation à l'année d'une roulotte dans le cadre d'une activité commerciale.

Il propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public annuelle pour une roulotte dans le cadre d'une activité commerciale à 500 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 11 : Tarification annuelle redevance d'occupation du domaine public d'une yourte dans le cadre d'une activité commerciale**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif applicable pour l'implantation à l'année d'une yourte dans le cadre d'une activité commerciale.

Il propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public annuelle pour une yourte dans le cadre d'une activité commerciale à 1 000 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à La Morte, le 09 avril 2020

La Secrétaire de séance  
Marie-Noëlle DUCHAMP



Le Maire  
Raymond MASLO